RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 857 DU 27 MARS 2024 portant nomination au Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 20223-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-315 du 14 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale;
- sur proposition du Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 mars 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale aux postes suivants :

- Directeur général des Politiques de Développement monsieur Cyriaque Romuald Adékimbi EDON
- Directeur général de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement durable
 monsieur Anicet Camille SEVOH
- Directeur général de l'Evaluation et de l'Observatoire du Changement social monsieur Abdoulaye GOUNOU



- Directeur général adjoint des Politiques de Développement monsieur Comlanvi Romaric Armel SOFONNOU
- Directrice générale adjointe de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement durable
 madame Gloria Peace Dèkouhoué GUIDIGBI épouse BALOGOU
- Directrice générale adjointe de l'Evaluation et de l'Observatoire du Changement social madame **Pélagie Léchidia Afiavi Dopé de SOUZA**
- Directrice départementale du Développement du Borgou madame Mariétou TAMBA.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 27 mars 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale,

Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'État

 $\frac{\text{AMPLIATIONS}}{\text{AMPLIATIONS}}: \text{PR 6}; \text{AN 4}; \text{CS 2}; \text{CC 2}; \text{CES 2}; \text{C.COM 2}; \text{HAAC 2}; \text{HCJ 2}; \text{MDC 2}; \text{MEF 2}; \text{AUTRES MINISTERES 21}; \text{SGG 4}; \text{INTERESSES 7}; \text{JORB 1}.$